



LE LIVRET BLEU DU BAHUJ

LES BENEVOLES EN AIDES HUMANITAIRES,
JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

Cher lecteur,

Chère lectrice,

Vous tenez entre vos mains, le LIVRET BLEU DU BAHUJ. Les sociétés modernes, aujourd’hui plus qu’hier, sont confrontées à de nombreux problèmes d’ordre éthique et juridique. Entre la recrudescence des actes antisociaux, résultat du délitement du tissu social et l’impérieux devoir d’instruire, d’éduquer, et d’outiller les différentes couches vulnérables, en vue d’une réelle réappropriation des outils juridiques disponibles pour leur protection, leur défense et leur autonomisation, les Bénévoles en Assistance Humanitaire, Juridique et Judiciaire ont choisi leur voie : partager leur expérience pour promouvoir le civisme et une citoyenneté active au sein de la société. En œuvrant ainsi, à l’instar de nombreuses organisations de la société civile, aux côtés de l’Etat, dans l’accomplissement de ses missions régaliennes, le BAHUJ se veut l’accompagnateur idéal qui se déploie aussi bien en ville qu’en campagne.

Conscients que notre mission, délicate et exaltante à la fois, requiert d’importants moyens humains, logistiques et financiers, nous serons heureux de recevoir votre main d’association, votre générosité.

LE LIVRET BLEU DU BAHUJ

BENEVOLAT ET CITOYENNETE

Le bénévolat traduit un engagement, une participation active à la marche de la cité. A l'instar de tous les programmes conçus, mis en place, implantés et suivis, les Bénévoles pour l'Assistance Humanitaire, Juridique et Judiciaire (BAHUJ) entendent partager leur expérience pour promouvoir le civisme et une citoyenneté active au sein de l'Etat camerounais. Notre action s'inscrit dans le processus d'accompagnement du gouvernement de la République dans la réalisation de sa politique de grandes opportunités tant prônée par le Président de la République, Chef de l'Etat, son excellence **Paul BIYA**.

Quelles sont les réelles motivations d'un tel programme ?

Quel est son contenu ?

Et quels en sont les objectifs ?

RAISON-D'ETRE DU PROGRAMME

Ce programme n'est pas une création ex nihilo. Il résulte d'une conjonction d'actes antisociaux auxquels se livrent certains jeunes se trouvant dans des situations peu reluisantes.

En effet, la crise de l'emploi, la précarité, avec son lot de chômage et ses fâcheuses conséquences créent un réel sentiment d'exclusion et d'inutilité qui entraîne à une nette inclination à la violence, à la toxicomanie et à toutes sortes d'extrémismes chez nombre de nos jeunes compatriotes. Des années d'étude perdues, les jeunes se braquent et voient en leur Gouvernement, la cible de toutes leurs frustrations. Dès lors, à la recherche de leurs propres voies, ils manifestent dans les rues, s'affrontent sur les campus, dans les médias et réseaux sociaux et constituent généralement le gros des troupes en cas d'émeute.

Pour encourager les compatriotes à être de dignes citoyens utiles à la communauté et la nation, le **BAHUJ** entend promouvoir la citoyenneté dans tous les milieux jeunes (écoles, collèges et universités). Le Chef de l'Etat ayant, le premier, trouvé la parfaite définition de la jeunesse

LE LIVRET BLEU DU BAHUJ

: “La jeunesse est le fer de lance de la Nation ?

La citoyenneté peut être appréhendée comme la possession des droits et des devoirs dans un Etat, ou plus simplement comme la qualité ou l'état de citoyen. Etre citoyen, c'est trouver sa place dans la cité. Vu sous cet angle, la citoyenneté est le rôle que doit assumer toute personne au sein de la collectivité. Et ce rôle, c'est l'école qui l'enseigne.

En scrutant l'histoire de l'humanité, on constate qu'il n'y a jamais eu autant d'enfants à l'école qu'aujourd'hui. Pourtant, ils sont nombreux les enfants et adolescents qui ne sont toujours pas scolarisés. A ceux-là s'ajoutent un bon nombre d'enfants en déperdition scolaire, qui sont devenus des délinquants. Or l'éducation joue un rôle crucial dans le développement d'un Etat. Le souci que l'Etat porte à l'éducation des jeunes tend à les préparer dans leurs rôles futurs de citoyen. *PLATON, à ce sujet*, affirme qu'un Homme qui néglige l'éducation « *traverse la vie d'un pas chancelant* ». *Victor HUGO*, quant à lui dit :

« une école qu'on ouvre est une prison que l'on ferme ». Bien plus, il n'y a point de développement véritable d'une Nation sans une bonne éducation. Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le confirme et soutient qu'aucun pays ne peut prétendre au développement sans avoir atteint au minimum un taux de scolarisation de 70% et de 40% de taux d'alphabétisation.

Le marché de l'emploi exige des compétences nouvelles. L'évolution de la société moderne tient en partie à la course que se livrent technologie et éducation. Dans ce monde nouveau, la compétitivité des jeunes travailleurs pâtit en raison du manque d'efficacité des systèmes éducatifs dans la plupart des pays en développement. Les changements technologiques et la concurrence au niveau mondial imposent à un grand nombre de personnes, de maîtriser certaines compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Cependant toutes ces compétences ne s'acquièrent pas forcément dans un système éducatif classique. C'est justement à ce stade que **“BAHUJ”** par le truchement de sa ressource humaine entend investir dans les bonnes compétences et ce, dans un cadre associatif.



CONTENU

Face à tout ce qui précède, l'association **BAHUJ** est soucieuse de promouvoir par ce programme axé sur l'éducation, un développement social et économique équitable, respectant l'égalité des chances même s'il est vrai qu'elle est consciente que, dans la pratique, il est impossible d'établir une véritable égalité des chances, parce que les individus proviennent de milieux sociaux, familiaux et culturels très différents et ne sont pas dotés des mêmes dons naturels.

Combattre les inégalités, de quelle que nature que ce soit, ***par des aides spécifiques dans le domaine de l'éducation, tel est notre crédo***, puisque :

- D'une part, l'éducation morale des citoyens est indispensable pour leur inculquer le sens de la justice et pour qu'ils puissent accepter comme naturels, des principes de justice (particulièrement le principe de juste égalité des chances).
- D'autre part, l'accès à l'éducation est indispensable pour développer chez les jeunes, une prise de conscience accrue de leur propre valeur, car ceci limite les formes de hiérarchie et les degrés d'inégalité que la justice autorise. Aussi, l'accès à l'éducation des femmes est-elle une liberté instrumentale qui permet

d'accroître les capacités d'être et d'agir des enfants. Une telle éducation contribuera à coup sûr à réduire des violences significatives, le taux de mortalité infantile, de violence en milieu scolaire, par exemple.

Ces aides spécifiques constitutives de dons en matériels didactiques, conseils, soutien, assistance, secours, collaboration, concours, formation et emploi, vont permettre aux destinataires d'atteindre les résultats escomptés.

RESULTATS ESCOMPTEES.

Pour ces Jeunes destinataires :

- Maitriser leurs rôles dans la société ;
- Acquérir des méthodes de préparation et d'organisation de leur vie familiale et professionnelle ;
- Avoir des repères (proposer aux jeunes des quartiers défavorisés, des modèles de comportement qui leur apporteront conseils et soutiens afin de les aider à composer avec leur réalité complexe et à faire des choix qui influenceront leur quotidien et leur avenir).
- Trouver appui et des ressources nécessaires pour développer leurs potentiels ;
- Acquérir de nouvelles compétences ;
- Elargir leurs centres d'intérêts ;
- Bénéficier de notre expertise, de notre savoir-faire, savoir être et notre faire-savoir;
- S'enrichir de nos expériences et d'accroître leur chance de s'en sortir.

Pour le BAHUJ :

Par l'implémentation de ce programme dans les familles, les écoles, les collèges et lycées, les entreprises, les associations ou tout autre re-

LE LIVRET BLEU DU BAHUJ

groupement humain **le BAHUJ** entend se rapprocher de ses objectifs cardinaux à savoir :

- La création d'un environnement favorable à la stabilisation de la paix sociale, en minimisant les risques de survenance de conflits et de violences;
- L'incitation des citoyens à mieux connaître leurs droits et devoirs pour s'engager efficacement dans la lutte contre les atteintes diverses auxquelles ils font face ;
- L'implication d'un plus grand nombre de citoyens dans les opérations de construction, de maintien et de consolidation de la paix.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE, PAR DES OUTILS JURIDIQUES, NUMERIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

Ce programme s'inscrit dans le même registre que celui du «*Mouvement Femmes, Brisons le Silence*», à savoir la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes. Les deux (02) programmes sont, de par les objectifs qu'ils visent, intimement liés. En effet, c'est dans le cadre de l'exécution du premier que la nécessité du second s'est imposée à nous. Sa raison-d'être trouvant son fondement dans un contexte particulier (I), celui de la nécessaire action face aux violences faites aux femmes, avec un contenu et des pistes de recherche de solutions clairement établies (II), dont la mise en œuvre obéit à une méthode à la fois simple et rigoureuse (III) permettra à coup sûr d'atteindre, à court ou à moyen terme, les objectifs que se fixe l'association (IV).

CONTEXTE

Dans le cadre de l'exécution à mi-parcours du programme, la violence, dans son acception la plus large est, de nos jours, le mode d'expression le plus répandu de nos sociétés modernes. Plus spécifiquement, les violences faites à la femme et la jeune fille se retrouvent partout : dans la famille, en milieu scolaire professionnel et dans la rue. Elles sont perpétrées par le conjoint, le compagnon, les membres de la famille, l'employeur, l'ami ou le camarade, par les membres du corps enseignant ou médical, les agents du maintien de l'ordre, l'agresseur connu ou anonyme.

Curieusement et malheureusement, face aux violences, beaucoup de femmes et jeunes filles sont pour ainsi dire désarmées, et n'ont aucun outil pour se défendre ou simplement pour dénoncer. Si, pour la grande majorité, cela résulte de l'ignorance, pour d'autres par contre, bien

qu'ayant connaissance des outils juridiques, numériques et psychologiques qui existent, il faut relever pour le décrier que celles-ci ne savent pas du tout en faire bon usage.

D'où la nécessité du programme baptisé «**Mouvement Femmes, Brisons le Silence**», destiné à neutraliser l'ignorance et l'incapacité, deux facteurs qui consacrent l'inaction de la femme et de la jeune fille dans une société gangrenée par les violences.



CONTENU

Il s'agit d'un programme qui vise essentiellement à rendre la femme et la jeune fille autonomes. Cette autonomisation passe inéluctablement par l'initiation et la familiarisation de celles-ci à la connaissance de leurs droits inaliénables. Par l'expression *Renforcement des capacités*, il faut entendre, sociologiquement, la prise en charge de la femme ou de la fille par elle-même, en vue d'assurer sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale ou tout au moins, son inscription dans

le processus qui lui permet de briser le joug sous lequel elle ploie, pour s'affirmer. C'est donc un programme qui va briser le mur qui empêche la femme et la jeune fille de s'auto-affirmer et donc de se montrer autonomes et ce, par le truchement des outils juridiques, numériques et psychologiques. Ce programme qui se veut préventif et curatif à la fois, va se déployer suivant une méthode précise, simple et rigoureuse.

METHODOLOGIE

De manière générale, le droit s'apprend à l'université, aux cycles de Licence et de Master. Cette discipline est également inscrite au programme de certains BTS et DUT. Toutefois, le droit peut s'apprendre dans d'autres cadres institutionnels (Centres de formation agréés, lycées techniques, études ou cabinets d'avocats etc). Les études de droit permettent aux apprenants d'acquérir les fondamentaux en droit civil, droit commercial, droit du travail, droit constitutionnel, droit administratif, droit des sociétés etc.

A l'effet d'amener de nombreuses femmes et jeunes filles à connaître leurs droits et de pouvoir en faire bon usage face à diverses situations, le **BAHUJ** (*Les Bénévoles pour l'Assistance Humanitaire, Judiciaire et Juridique*) procèdera en trois étapes : recrutement, formation et action. Le point de départ sera le recrutement des étudiants et étudiantes qui seront par la suite formés à la pratique du droit et du numérique. Enfin, ils seront mis en mission, aussi bien dans nos grandes cités que dans nos zones rurales, à l'effet de sensibiliser d'autres jeunes, élèves des classes terminales et étudiants. Pendant toutes ces étapes, des "doses de vitamines" leur seront administrées par des psychologues, pour renforcer leur estime de soi.

Etape 1: Le Recrutement

Il est question ici du recrutement préalable des étudiants des Facultés de droit des universités nationales et ceux des filières de droit des Instituts privés de l'enseignement supérieur. Ce recrutement se fera par le

truchement des communiqués Radio, Tv et presse ainsi que par les canaux habituels (affichage, réseaux sociaux et bien d'autres supports de communication)

Etape 2 : La Formation

La formation de ces étudiants se fera par les professionnels du droit (Avocats, Magistrats, Huissiers de justice, Notaires) et du numérique (informaticiens), au travers :

- Des séminaires, conférences et ateliers sur la rédaction des actes juridiques, judiciaires et extra-judiciaires basés sur des dossiers réels ou des études de cas ;
- Des procès simulés ;
- Des visites guidées dans les tribunaux civils et militaires ;
- Des visites guidées dans les unités de police et de gendarmerie ;
- Des visites guidées au sein des institutions chargées de la promotion des Droits de la Femme et de la Famille, de la promotion de la jeunesse et de l'emploi ;
- Des visites guidées dans des prisons ;

Une fois bien formés, ils seront prêts pour des missions et actions salutaires en faveur d'autres femmes et jeunes filles victimes ou vulnérables ;

Etape 3 : L'action

Après la formation, ces étudiants (es) vont se déployer sur le terrain, avec l'appui technique des Ministères de la Promotion de la Femme et de la Famille, de la Justice, de la Jeunesse et de l'éducation civique, de l'Emploi et de la formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur, des Enseignements secondaires (via leurs services déconcentrés), en vue de mobiliser et de sensibiliser des milliers de femmes et jeunes filles sur la connaissance, l'appropriation et la réalisation de leurs droits d'une part, et sur la connaissance et l'utilisation du matériel numérique,

d'autre part. Cette méthode permettra à coup sûr d'atteindre les objectifs poursuivis.



OBJECTIFS FINAUX

Au terme de ce programme, la femme et la jeune fille doivent être capables :

- De connaître leurs droits, car la connaissance du droit précède sa réalisation. Aucun droit n'est socialement efficace lorsqu'il est méconnu de ses destinataires ou titulaires. A titre d'exemple, beaucoup de femmes et de jeunes filles subissent des violences de toutes sortes à cause de l'ignorance de leurs droits.
- De connaître et d'utiliser les outils numériques car l'illettré(e) n'est plus celui ou celle qui ne sait pas lire, mais celui ou celle qui ne sait pas se servir des outils numériques. De plus, nous sommes à une époque où la cyber-violence meuble notre quotidien.
- D'utiliser les instruments juridiques et judiciaires pour faire face aux

LE LIVRET BLEU DU BAHUJ

violences, car le droit existe notamment pour résoudre les problèmes liés à la justice. Il permet de se défendre soi-même, ou de venir en aide à autrui, de défendre des cas graves et moins graves.

- De décrocher un emploi pour s'assurer l'autonomie financière, car les études ou la formation en droit ou le numérique offrent des débouchés.
- De savoir davantage sur le monde et comprendre l'environnement dans lequel elles vivent pour mieux l'apprivoiser, car la connaissance du droit nous permet d'agir sur le monde et de voir les choses différemment en développant l'esprit critique.

Forts de nos convictions et convaincus que nous parviendrons aux résultats escomptés, notre leitmotiv demeure: **«Soyons utiles. Aidons les autres sans pour autant nous oublier».**



LES BENEVOLES EN AIDES HUMANITAIRE, JURIDIQUE ET JUDICIAIRE



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Les Bénévoles en Aides Humanitaire, Juridique et Judiciaire en abrégée **BAHUJ** est une association apolitique, nationale et internationale à but non lucratif, dont l'objectif fondamental est de venir en aide aux personnes en détresse, sur le triple plan humanitaire, juridique et judiciaire.

Le bénévolat est l'âme de l'action du BAHUJ. Il se traduit par un engagement citoyen, une participation active au développement de la société. Cet engagement s'inscrit dans une démarche qui consiste à mobiliser des bénévoles, des acteurs économiques, sociaux et culturels du pays et qui vise à mettre en valeur des ressources humaines, et des savoir- faire existants, agissant comme un centre d'écoute des besoins formulés par nos cibles, leur apportant des réponses concrètes et efficientes tout en saisissant toutes les opportunités de développement qui se présentent. A cet effet les bénévoles se doivent d'être motivés par un double sentiment : **«être utiles et agir pour les autres, sans pourtant s'oublier»**

CONTEXTE DE CREATION

La résurgence des crises et l'émergence de nouvelles formes de conflits dans le monde, constituent un défi majeur pour les gouvernements. La précarité de la vie, le sentiment d'exclusion, la faiblesse des opportunités de travail, la corruption et la mauvaise gouvernance institutionnelle engendrent d'énormes frustrations au sein de nombreuses communautés dans le monde. Aussi, la plupart des Etats du monde sont-ils de plus en plus confrontés à des types multiformes de revendications qui, faute d'être suffisamment pris en compte, conduisent progressivement à la radicalisation. De façon globale, le monde est en proie à un cycle de violences sans précédent, avec sa cohorte de pillages, d'atrocités, la résurgence des chefs de guerres, le nombre sans cesse grandissant des enfants soldats, des femmes et filles victimes de violences de toutes sortes et irrémédiablement résignées... Dans un tel

contexte de cruauté extrême, c'est peu de dire que les conséquences sont graves et préoccupantes. Le coût humain est parfois effroyable.

Au Cameroun, il faut relever pour le souligner que la précarité de la paix et de la sécurité des personnes et des biens, accentuée par l'insurrection de la secte terroriste Boko Haram, constitue une menace supplémentaire, du fait des velléités sécessionnistes soutenues par certains compatriotes mus par des ambitions politiciennes parfois non

avouées. Cette menace fragilise la quiétude et la sérénité institutionnelles. Au Cameroun et singulièrement dans les régions du Nord-Ouest et du Sud- Ouest, les aspects politico- économiques et sociaux de cette



menace permanente constituent une préoccupation majeure.

Cet état de fait apparemment anodin a poussé le gouvernement de la République, dans son rôle de sauvegarde de la cohésion sociale, de maintien de la paix et de l'ordre public, à gérer un ensemble de mouvements de foule, de violences multiformes sur les personnes, qui auraient pu déboucher sur une nouvelle crise humanitaire dans ces régions si elles avaient été négligées. Le plan de réponse humanitaire 2017–2020 adopté au mois de Décembre 2016 par l'Etat du Cameroun fait état de 2,9 millions de personnes et familles nécessitant une aide humanitaire d'urgence. Une urgence qui s'est amplifiée avec la survenue de la pandémie du COVID-19. C'est fort de ce constat que les membres fondateurs du BAHUJ ont décidé de mutualiser leurs forces et moyens dans le cadre d'une association, aux cotés de l'Etat et de certaines associations et organisations, pour venir en aide aux catégories sociales plongées dans cette détresse.

Investi d'une telle mission salutaire en faveur des personnes vulnérables, l'Etat, par le truchement de Monsieur le Préfet du Département du Wouri a, en date du 24 Juillet 2020, délivré au profit du "BAHUJ" *l'Autorisation N°260/2020/RDA/C19/SAAJP* qui consacre son existence légale et lui confère une personnalité Juridique. En tant que personne morale, "BAHUJ" est désormais habilitée, dans le cadre des missions qui sont siennes, à poser des actes aussi bien au Cameroun qu'à l'international et ce, conformément aux traités, lois et règlements en vigueur. Ainsi, agira-t-elle dans plusieurs domaines d'activités, suivant certains modes opératoires, avec des partenaires de choix, dans l'optique d'atteindre un certain nombre de résultats.

DOMAINES OU SECTEURS CIBLES

A l'heure où les crises ci-devant évoquées viennent amplifier les conditions très peu satisfaisantes de plusieurs catégories sociales (difficile accès au logement décent, à l'emploi, difficile accès à l'éducation, à la justice, à l'internet, aux soins médicaux de base dans certaines régions), le BAHUJ, dans le cadre de ses missions d'aide, entend investir dans

LE LIVRET BLEU DU BAHUJ

les domaines de la santé, du logement, de l'éducation, de l'alimentation, de l'emploi et de la justice.



MODE OPERATOIRE OU D'ACTION

Le BAHUJ, dans ses différents secteurs d'activité entend mettre à la disposition des nécessiteux des aides qui se déclinent en appui, assistance, collaboration, concours, coopération, main-forte, secours ou soutien et ce, suivant un mode opératoire clairement défini :

- L'organisation des tables rondes, des conférences et causeries éducatives et d'information des catégories sociales ciblées ;
- La mise en place des cases de droit pour informer les communautés sur les dispositions juridiques nationales et internationales en rapport avec les Droits de l'Homme ;
- L'organisation des séances d'écoute / conseil à l'intention des familles en détresse ;
- La prise en charge totale des victimes des exactions de tous genres ;
- La Mise sur pied des cliniques juridiques pour une assistance

- juridique et judiciaire de qualité ;
- Mise en place des comités de vigilance et de dénonciation des abus et maltraitances sur des personnes ;
 - L'organisation des campagnes de distribution des dons aux personnes et groupes vulnérables en contexte de conflit ou de paix;
 - La facilitation de l'accès à la justice des catégories vulnérables;
 - L'organisation des visites de solidarité auprès des victimes de conflits ;
 - L'intermédiation, en vue du règlement pacifique des conflits selon les us coutumes africaines ;
 - L'appui juridique aux victimes dans le déroulement de leurs procès ;
 - Le soutien à la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sous toutes ses formes sur des personnes vulnérables ;
 - Le renforcement de la poursuite des auteurs de violences sexuelles ainsi que les auteurs de guerre, de crime contre l'humanité et de génocide devant les juridictions nationales ;
 - La formation des professionnels des médias sur les dispositions juridiques nationales et internationales en rapport avec les droits humains et les inciter à les diffuser sur différents supports (télévision, radio, presse écrite et digitale).
 - La vulgarisation des conventions internationales et nationales sur les droits de l'Homme;
 - La formation des médiateurs et négociateurs;
 - L'organisation régulières des activités récréatives et socio-culturelles pour promouvoir le vivre ensemble;
 - L'organisation des sessions spéciales de prédication sur la paix dans les églises et mosquées dans nos cités et campagnes ;
- Au regard de ce qui précède, le BAHUJ a nécessairement besoin, pour réaliser efficacement ses missions, du soutien et de l'accompagnement de tous et de chacun.

NOS PARTENAIRES POUR L'ACTION

- * L'Administration,
- * Les Collectivités territoriales décentralisées
- * Les Forces de maintien de l'ordre
- * Les ONG et Associations de promotion des droits de l'homme
- * Les Conseils de famille
- * Les Leaders traditionnels Les Leaders religieux

LES RESULTATS ESCOMPTEES

- La création d'un environnement favorable à la stabilité et à la paix sociale, en minimisant les risques de survenance des conflits et violences;
- L'implication d'un plus grand nombre des citoyens du monde dans les opérations de construction, de maintien et de consolidation de la paix;
- L'incitation des citoyens du monde à mieux connaître leurs droits pour s'engager efficacement dans la lutte contre les atteintes diverses aux-quelles ils font l'objet;
- La satisfaction des besoins humanitaires d'un plus grand nombre de personnes et de familles;
- L'encouragement au respect scrupuleux du droit international humanitaire.

MOUVEMENT «FEMMES, BRISONS LE SILENCE»



La femme et la fille jouent un rôle essentiel pour surmonter les plus grands défis auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui. Pour cette raison, elles doivent être écoutées, valorisées et appréciées afin que les choix qu’elles opèrent pour leur bien-être, pour l’avenir et celui de la société soient respectés.

Le 08 mars est officiellement la journée internationale de la femme, depuis sa promulgation par les Nations Unies, en 1977. Mais bien avant cette date, un peu partout dans le monde, les femmes luttaient pour la défense de leurs droits. Avec le temps, des victoires ont été obtenues, mais le chemin vers l’égalité, la liberté et surtout la sécurité semble long, car ici et là, bien de femmes sont encore victimes des inégalités, de la captivité et de l’insécurité. Elles payent le prix des atrocités tant

en période de conflits qu'en temps de paix : à la fois victimes des violences physiques et sexuelles.

L'actualité, au quotidien, permet de comprendre que la liste des barrières dressées devant les femmes semble infiniment longue. La lutte pour leurs droits est universelle, et nécessite une vigilance de tous les instants, car rien n'est jamais acquis. Ainsi perçu, la journée internationale de la femme permet chaque année, de rappeler que chaque victoire est un pas de plus vers la victoire finale.

Lancée en 2008, la campagne *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes d'ici 2030* du Secrétaire des Nations Unies, est un effort pluriannuel qui vise à prévenir et à éradiquer la violence à l'égard de la femme et de la fille dans toutes les régions du monde. La campagne appelle les gouvernements, la société civile, les organisations de femmes, des jeunes, le secteur privé, les médias et l'ensemble du système des Nations Unies à joindre leurs forces pour faire face à la pandémie mondiale que constituent les violences faites aux femmes.

Au Cameroun, les violences faites aux femmes sont devenues banales car reléguées dans le registre des faits divers. Des photos ou images de femmes aux corps mutilés, les yeux pochés font en tout temps le tour des réseaux sociaux. Cet état de choses renseigne à suffisance sur l'ampleur du mal.

Deux importantes enquêtes intégrant des violences basées sur le genre (VBG) ont été conduites au Cameroun. Il s'agit de l'enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS-MICS de 2011 et EDS-MICS de 2014).



Selon la première :

- A l'âge de 15 ans, plus de la moitié des femmes (55%) ont subi des violences physiques, principalement exercées par leur mari /partenaire actuel ou le plus récent, mais aussi par la mère / la belle-mère, le père / le beau-père ;
- Parmi les femmes ayant déjà eu un rapport sexuel, 20% ont été forcées à le faire la première fois ; en particulier, celles ayant eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans (30%) ;
- Dans l'ensemble, 34% des femmes âgées entre 15 et 49 ans ont subi des violences, 8% seulement ont subi des violences sexuelles, et 21 % à la fois des violences physiques et sexuelles ;
- Parmi les femmes enceintes ou qui l'ont été, 14% ont subi des violences physiques au cours de la grossesse.
- Parmi les femmes qui ont déjà été en union, 60 % ont subi des violences physiques sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari / partenaire actuel ou le plus récent.

D'après la seconde :

- Parmi les femmes dont l'âge se situe entre 15 et 49 ans, une femme sur dix (soit 11%) s'est mariée avant l'âge de 15 ans ;
- Chez les 20-29 ans, environ une femme sur huit (soit 13%) s'est mariée avant l'âge de 15 ans ;
- Trois femmes sur huit (36%) se sont mariées avant l'âge de 18 ans ;
- 31% de femmes ont subi des violences physiques, dont 13 % «souvent» et 24% «parfois» ;
- 14% de femmes ont été victimes de violences sexuelles, dont 3% «souvent» et 11% «parfois» ;
- 47% de femmes ou filles ont connu des violences émotionnelles dont 25% «souvent» et 35 % «parfois» ;
- 31% d'hommes reconnaissent avoir exercé des violences physiques sur leurs femmes, dont 8% «souvent» et 27% «parfois».



Selon ces deux enquêtes et bien d'autres études menées sur le plan national, il résulte que ces violences se pratiquent dans la famille, en milieu professionnel, en milieu scolaire ou universitaire ou simplement dans la rue. Elles peuvent être perpétrées par le conjoint, le partenaire, le membre de la famille, l'employeur, l'enseignant ou le médecin, l'agent du maintien de l'ordre, l'agresseur connu ou inconnu...

Il en ressort également que l'analyse des conséquences met en évidence les blessures, les infirmités, la perte de l'estime de soi et de la dignité. De plus, la scolarisation et la socialisation des enfants en pâtissent également avec un impact important lié à des troubles de la personnalité.

Face à ces violences multiformes qui perturbent pour toujours des vies, car elles évanouissent l'espoir, détruit l'espérance et éventre le rêve d'une vie joyeuse et heureuse. Ces violences auxquelles notre société n'a pas le droit de détourner le regard, le Gouvernement camerounais, sous l'impulsion du chef de l'Etat, a entrepris des actions visant à lutter et à éradiquer ces « incivilités ». Le but étant de bâtir une société respectueuse des valeurs humaines fondamentales. La tâche bien que ardue, reste dans les compétences du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), avec une participation active de ses services déconcentrés, des unités techniques spécialisées des autres administrations, des partenaires au développement et des organisations de la société civile.

En tant qu'organisation de société civile, Les « *Bénévoles en Aides Hu-*

manitaires Juridiques et Judiciaires » (BAHUJ) choisit, dans le cadre de la lutte contre ce fléau qui devient de plus en plus virulent dans notre société, de se placer aux côtés de l'Etat du Cameroun, et ce en vertu de ses accords de collaboration avec le MINPROFF, le Ministère de la justice et bien d'autres Ministères.

Cependant, mettre fin à la violence faite à la femme et la jeune fille n'est pas la responsabilité d'une personne, d'un acteur ou d'un groupe particulier. Pour obtenir un changement durable, il faudra une action collective, concertée dans laquelle tous ont un rôle à jouer.

C'est pourquoi, pour jouer pleinement son rôle dans la société, le BAHUJ a conçu un programme spécifique baptisé **MOUVEMENT « FEMMES, BRISONS LE SILENCE »** dont le contenu, les objectifs et la mise en œuvre se présentent comme suit :

MOUVEMENT «FEMMES, BRISONS LE SILENCE» : CONTENU ET OBJECTIF

Selon le dictionnaire Larousse, dans son édition de 2022, Le mot «*Mouvement*» a plusieurs acceptations. Le sens retenu dans le cadre de ce programme est celui désignant un groupe de personnes, ici la fille et la femme, qui aspirent à un changement radical.

Le vocable « Silence » lui aussi, a plusieurs acceptations. Le sens qui nous intéresse est celui renvoyant à l'inaction, le fait de se murer dans le silence.

L'expression « Briser le silence » quant à lui, renvoie à la dénonciation, au dévoilement d'un secret. Selon **Jean Pierre Caillot**, cela consiste à « *mettre en mots sur un mode approprié, à un moment opportun, l'agir* ». Ici, il s'agit de l'action, car dévoiler c'est agir.

Ainsi perçu le **Mouvement « Femmes, brisons le silence »** se veut un regroupement de femmes et de filles déterminées à révéler ce qui était resté secret, relativement aux violences faites à elles.

CONTENU

Notre démarche est pédagogique et tournée vers l'action. En effet,



lorsqu'on parle de violences faites à la femme et à la jeune fille, il va s'en dire que l'objectif unique à atteindre, c'est l'éradication ou l'élimination de ces violences. Seulement il n'existe pas de solution, ni de moyen unique pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Par contre, des démarches diverses existent, qui reflètent la diversité des situations et des expériences nationales. C'est pourquoi *la démarche de notre mouvement se veut unique parmi tant d'autres, pour l'atteinte de l'objectif unique qu'est l'éradication de ce vice.*

D'après un récent sondage populaire dont les résultats sont corroborés par les données factuelles et statistiques des deux enquêtes sus-évoquées, de nombreuses femmes et filles sont victimes de violences, mais restent inertes, passives. Tétanisées par la peur, la honte ou la culpabilité, elles choisissent de garder le silence, et ce faisant, consacrent l'impunité de leurs bourreaux. Il est regrettable de constater, d'après les enquêtes sus référencées, que ces femmes et filles victimes ont toutes refusé de porter plainte, et qu'aucune donnée concernant le nombre de femmes qui décèdent des suites de violences conjugales n'ont pu être obtenues, pourtant le nombre de féminicides dans nos grandes villes et dans nos villages est sans cesse croissant de nos jours.

OBJECTIF

Ce mouvement vise un seul objectif : *encourager la femme et la jeune fille à briser l'épais silence dans lequel elles se murent*. Cela revient à donner réponse à la question suivante : *pourquoi les victimes n'osent-elles pas parler, pour dénoncer les violences qu'elles ont subies* ? Cette interrogation met en perspective les effets de la violence sur la prise de parole et le phénomène inverse, c'est-à-dire les conséquences sur la violence de la prise de parole, plus prosaïquement, dans la décision de partir ou de rester.

En effet, briser le silence est révélateur d'un moment clef de la souffrance de toute victime. Rompre avec le silence peut aider la victime à sortir du cycle de la violence. Par ailleurs, cela dépendra aussi des possibilités apportées par les Institutions, l'entourage ou l'Etat. Il est dès lors important de préciser que le contexte camerounais est favorable à la mise hors du train de la violence, la femme et la jeune fille.

MISE EN ŒUVRE

Le BAHUJ, dans ses différents champs d'action, met à la disposition des nécessiteux, des aides qui se déclinent en appui, assistance, collaboration, concours, coopération, main-forte, secours ou soutien et ce, suivant certains modes opératoires.

Dans le cadre spécifique de la mise en œuvre de ce programme destiné à briser le silence, le BAHUJ entend mobiliser au premier chef, et ce par des mécanismes ci-après et bien d'autres, des milliers de femmes et jeunes filles, ensuite, il sera question de les mettre en confiance par la sensibilisation, enfin, on suscitera chez elles une libération de la parole, favorisant la révélation et la dénonciation des violences. Cette rupture d'avec le silence sera suscitée par :

- Des tables-rondes, des causeries éducatives et d'information (éducation à la non-violence et à l'égalité entre l'homme et la femme, entre garçons et filles) ;
- La mise en place des “cases de droit” pour informer des com-

LE LIVRET BLEU DU BAHUJ

munautés sur les dispositions juridiques nationales et internationales en rapport avec les Droits de l'Homme en général et des droits des femmes en particulier ;

- L'organisation des séances d'écoute / conseils à l'intention des femmes ou familles en détresse ;
- L'appui à la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre ;
- La mise en place des cliniques juridiques pour une assistance juridique et judiciaire de qualité ;
- La mise en place des comités de vigilance et de dénonciation



des abus et maltraitance à l'égard des femmes et des jeunes filles;

- La facilitation de l'accès à la justice aux victimes des violences basées sur le genre (Facilitation des plaintes pour les victimes de violences conjugales dans l'incapacité de se déplacer, car parfois hospitalisées) ;
- L'organisation des visites de solidarité auprès des victimes de

VBG ;

- Le soutien à la lutte contre l'impunité des auteurs de VBG (Protéger les victimes dès le dépôt de plainte) ;
- Le renforcement de la poursuite des violences sexuelles en tant que crimes de guerre, crimes contre l'humanité devant les juridictions nationales ;
- La formation des professionnels des médias sur les dispositions juridiques nationales et internationales en rapport avec les Droits Humains en général et des droits de la Femme en particulier, et les inciter à les diffuser sur différents supports télévision, radio, presse écrite et sur le web ;

Avec l'implémentation de ce programme, le BAHUJ ambitionne de renforcer le mécanisme de coordination des interventions des différents acteurs du processus de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), mais va surtout accroître la courbe de la prévention, en mettant fin à l'impunité.



«MISS DROIT DE L'HOMME» : UN CONCEPT NOVATEUR

S'il existe dans le monde une programmation ou un événement qui fait exploser les audiences télévisuelles et cybernétiques, c'est bien les concours de Miss. A chaque concours cristallise l'attention de plusieurs millions de femmes et jeunes filles qui resteront devant leurs postes de télévision ou collées à leurs smartphones, pour admirer le mirobolant corps des candidates en lice.

Pour l'ethnologue **Marcel Mauss**, « *le corps n'est jamais nu. Même dévêtu, il est peint, décoré, scarifié, traduisant l'appartenance de la personne à un clan ou un groupe social, au même titre qu'un uniforme ou les modèles qui peuvent l'orner. On habille le corps pour le transformer et l'intégrer socialement* », conclut-il.

Le corps recèle tout un passé sédimenté d'interrogations, de représentations, de polémiques, d'exactions, d'impositions physiques et symboliques commises au nom d'une définition de ce qu'il est ou devrait être : le laid ou le beau.

La notion du corps et de celle de la beauté se trouvent au centre du concours des Miss, lequel est énormément investi pour représenter des territoires, des cultures, des sous-cultures, des groupes particuliers, des corps de métiers, des identités nationales et même des produits. Bien plus, ce concours est aussi ***un outil de mise en valeur de l'être humain***, donc de ses droits.

A une époque où le monde est en proie à certaines atrocités (dépravation des mœurs, violences basées sur le genre, atteintes à l'intégrité physique, morale et à la vie, incivisme caractérisé, terrorisme, tribalisme, etc.) la tentation est grande de se poser une seule question : *est-il encore possible de parler de beauté ?*

Nous répondrons par l'affirmative car, il est encore possible d'en parler, non d'une beauté qui va définir, morphologiquement l'homme de par ses traits physiques, mais plutôt d'une beauté qui va fonder des aspira-

tions, c'est-à-dire ce à quoi l'être humain tend inexorablement.

Dès lors, s'il existe un droit universel de l'Homme, qui préserve la diversité humaine, c'est bien le droit à la beauté, c'est-à-dire le droit à ce qui est normal, ce qui est bien et bon, juste et meilleur. Bref, qui valorise l'Homme. D'où la relation naturelle et nécessaire entre la beauté, les Droits de l'Homme et le concept de MISS DROIT DE L'HOMME. Qu'est-ce qui justifie le concept Miss Droits de l'Homme ? Quelles seront les missions de la Miss Droit de la Miss Droit de l'Homme ? Pour quels objectifs ?



CONTEXTE

Le concept « MISS DROIT DE L'HOMME » n'est pas une création *ex-nihilo*. Il résulte d'une conjonction d'actes antisociaux débouchant sur des malheurs, des horreurs, des peurs et stupeurs. Les médias nous les montrent au quotidien en dressant le portrait d'une société habitée par le rejet et l'altérité, où tout est banalisé, même les violences les plus abjectes subies par la femme et la jeune fille.

Curieusement, ces dernières manifestent un réel désintérêt pour les campagnes que les gouvernements et les organisations de la société civile mènent tous les jours, en faveur de la lutte contre les violences qu'elles subissent. Pour s'en convaincre, lorsqu'un séminaire est organisé sur les Droits de l'Homme, avec accès gratuit, le nombre de



femmes et de jeunes filles qui y prennent part est insignifiant. Par contre lorsqu'un concert d'un artiste de renom est annoncé, les jeunes filles et les femmes prendront d'assaut la salle, quel que soit le prix. Le constat est clair : la jeunesse d'aujourd'hui est plus attirée par des "mondanités". Les jeunes, pour la plupart passent tous leur temps accrochés à leurs smartphones, à la recherche des programmes de distraction. Dans les rues, les camps, les médias, les réseaux sociaux, ils parlent abondamment du football, de la musique, de la mode, des stars et bien d'autres, mais consacrent très peu de temps aux des droits de l'homme, curieusement. !

Conscient de cet état de choses, le BAHUJ a choisi de passer par l'un de ces programmes dont la jeunesse se montre si friande : la mode. Vu sous cet angle, le concept ***Miss Droit de l'Homme*** se définit comme l'instrument par lequel le BAHUJ entend pénétrer le monde de la jeunesse, à l'effet d'aiguiser chez elle l'appétit des causes réelles, justes et utiles. Il s'agit de susciter et de renforcer chez elle un réel intérêt pour les Droits de l'Homme en général et les droits de la femme et de la jeune fille en particulier.

Quel sera alors la mission de la Miss ?

MISSIONS DE LA MISS DROIT DE L'HOMME

Aborder la question des missions assignées à la Miss Droits de l'Homme à une époque où le ver est dans le fruit , revient à rechercher et à identifier des jeunes filles dotées de certaines valeurs intrinsèques qui auront pour mission de mener des activités éducatives auprès de nos cibles en général et des jeunes en particulier, en vue de développer des attitudes et des comportements respectueux des valeurs humaines en soi et envers les autres.

OBJECTIFS VISES

Par l'accomplissement des activités éducatives auprès des jeunes, la Miss contribuera à :

- Accroître la sensibilisation du public et la mobilisation sociale autour des thématiques relatives aux Droits de l'Homme ;
- Mobiliser massivement la jeunesse dans la lutte contre les violences à l'égard de la femme et de la jeune fille.

LE LIVRET BLEU DU BAHUJ



CAMEROUN

Siège social
B.P. 8565 Douala-Cameroun
00 (237) 696 676 844
00 (237) 674 658 387

BELGIQUE

Ngankeu Gaston,
rue Wamonceau 12, 6000
CHARLEROI-BELGIQUE
00(032) 485395616

FRANCE

Eke cher Madeleine
175 Rue Belliard, 75018 Paris
00 (+33) 669 663 858
00 (+33) 754 055 254

AFRIQUE DU SUD

12 Maritz Road Southfiel 7800,
Cape Town 27783872607
Faldelah Tientcheu
0027783872607

ETAS-UNIS D'AMÉRIQUE

509 Southampton
0012407649659

COTE D'IVOIRE

00 225 76122722
00 225 58873282
doristchonko@gmail.com



bahuj2020@gmail.com - kammobasile9@gmail.com / Site web : info@bahuj.org